

est la violation des règlements du trafic. Les autorités chargées de faire observer ces règlements ne sont pas encore assez sévères.

Qu'il y ait eu ou non des obstacles sur son chemin, M. Healy ne devait point prendre la gauche".

Tout le monde se plaint que les règlements de la circulation ne sont pas observés à Québec. Et il n'y a pas que les règlements de la circulation qu'on n'observe pas, à Québec! Il est triste de le constater: nous sommes un peuple d'indisciplinés et d'égoïstes.

La fin terrible de Webb devrait être une leçon salutaire et faire réaliser au public que les règlements ne sont pas édictés pour son embêtement, mais pour sa propre protection.

Une belle action.

Il y a trop de gens qui injustement considèrent tous les automobilistes comme de vulgaires écraseurs. Il convient donc de signaler un fait qui démontre que les automobilistes ont aussi bon cœur que n'importe qui et qu'ils n'hésitent pas à briser leur voiture et même à risquer leur vie pour éviter un accident, ce que plusieurs de leurs détracteurs ne seraient pas prêts à faire.

Les journaux dernièrement rapportaient qu'un automobiliste s'est infligé des blessures graves et a mis son auto en pièces, afin d'éviter de frapper une femme et un enfant qui s'étaient imprudemment engagés au milieu d'une intersection de deux routes à circulation intense. Notre automobiliste arriva à l'intersection en même temps qu'une autre auto qui débouchait par le chemin de traverse. Voulant éviter une collision, il obliqua brusquement, mais se trouva nez à nez avec un carrosse de bébé, poussé par une femme et se trouvant au beau milieu de la route. Avec une rare présence d'esprit il bloqua instantanément ses roues d'un coup de frein énergique et se jeta sur un arbre, frôlant la voiture de bébé. Mais ni l'enfant ni la mère n'eurent une égratignure et en furent quittes pour la peur.

Voilà une femme qui doit une dette de reconnaissance à cet automobiliste consciencieux qui sacrifia son auto et risqua sa vie pour les sauver, elle et son enfant.

Ce que cet automobiliste a fait la plupart des automobilistes le feraient dans les mêmes circonstances. Ils sont prêts à courir tous les risques et à braver tous les dangers pour éviter les accidents qui trop souvent sont provoqués par l'imprudence des piétons eux-mêmes.

Au lieu de traiter les automobilistes d'écraseurs et de monstres, ne serait-il pas mieux de faire com-

prendre aux piétons qu'ils doivent regarder où ils vont en traversant les rues?

A propos de stationnement.

C'est évidemment une nécessité de laisser à l'occasion votre automobile en stationnement sur la voie publique. Mais il faut que la chose se fasse de façon à causer le moins d'ennuis et de dangers au public. Des accidents graves ont déjà été causés par des autos stationnant dans des endroits dangereux.

Par exemple, on ne devrait jamais laisser une auto ou un camion en stationnement immédiatement à l'encoignure de deux rues ou au sortir d'une courbe.

Il ne faut pas, non plus, stationner en face des magasins ou des maisons d'affaires qui sont beaucoup fréquentés par le public.

L'automobiliste doit sans cesse avoir présent à l'esprit le désir de ne pas incommoder le public inutilement. D'ailleurs l'automobiliste est un gentleman qui doit savoir faire la chose correcte en toutes circonstances. Et n'allons pas oublier que le public, ce sont les électeurs et que ce sont les électeurs qui poussent les députés à voter certaines lois sangrenues, fort embêtantes pour les automobilistes.

Il a raison.

En condamnant à l'amende un automobiliste trouvé coupable d'avoir enfreint le règlement de circulation qui défend de dépasser un tramway arrêté pour laisser monter ou descendre des voyageurs, M. le juge Choquette a déclaré:

"Je tiens à avertir tous les automobilistes imprudents qui, pour sauver quelques secondes de leur temps, ne craignent pas d'enfreindre la loi, mettant ainsi la vie des hommes, femmes et enfants en danger, que je leur imposerai une amende de \$100 à l'avenir. Ceux qui ont des automobiles devraient bien se rappeler que la rue ne leur appartient pas toute entière. C'est précisément cette erreur qui est la cause de tant d'accidents d'automobile dans notre ville".

Il est regrettable de constater que quelques écervelés ou malappris sont en train de faire une mauvaise réputation aux automobilistes de Québec, dont l'immense majorité respecte la loi à la lettre.

La pratique que condamne M. le juge Choquette est excessivement dangereuse et il aura raison de sévir.

LAVOIE
LOGANS RING-GEARS
LAVOIE

173 Du Pont, Québec.

Tel. 4096